



Mardi 23 juin 2026

Accessibilité des plages : les partenaires du projet « Una Piaghja per Tutti » réaffirment leur engagement pour une Corse plus inclusive

Portées par la volonté commune d'impulser une dynamique en faveur de l'égalité des droits et des chances de chacun, de bâtir et promouvoir une Corse plus inclusive, la Collectivité de Corse (CdC), l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), en partenariat avec l'association Cap Corse Handicap (CCH), renouvellent leur engagement en faveur du développement de l'accessibilité des plages corse à travers la signature d'une nouvelle convention relative au dispositif « Una Piaghja Per Tutti » prévue :

→ Le jeudi 25 juin 2026 à 14h00 dans les locaux de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Un partenariat structurant au service de l'inclusion

Lancé en 2022, ce partenariat accompagne les collectivités dans l'aménagement et l'équipement de plages accessibles aux personnes à mobilité réduite. En associant expertise technique, accompagnement opérationnel et financement partagé, il permet à un nombre croissant de communes de proposer des équipements adaptés et de garantir à chacun l'accès aux plaisirs du littoral et de la baignade.

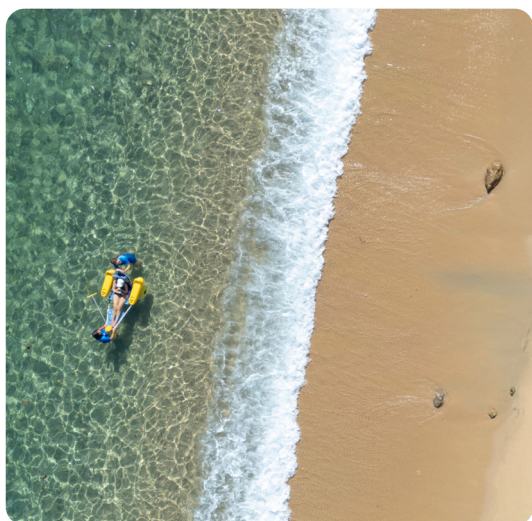
Cette dynamique a favorisé la constitution d'un réseau régional de près de 70 plages accessibles et labellisées, dont le suivi est assuré chaque année afin de garantir la qualité des équipements et des services proposés.

Par ailleurs, grâce à un financement conjoint de la Collectivité de Corse et de l'État, l'association Cap Corse Handicap s'est dotée d'un « bateau inclusif », lui permettant désormais de proposer également aux personnes à mobilité réduite des promenades en mer.

Une convention renouvelée pour aller encore plus loin

Le 25 juin 2026, les partenaires franchiront une nouvelle étape avec **le renouvellement de la convention** qui fixe plusieurs objectifs :

- **Identifier, classer, labelliser les plages inclusives de Corse** selon une méthodologie homogène ;
- **Visiter chaque plage** (68 en 2025), quatre fois pendant la saison estivale, afin de vérifier les installations (tapis, tiralos), leur accessibilité, et produire un rapport synthétique et des photographies transmis à l'ATC qui fera le lien avec les autres partenaires ;
- **Vérifier l'installation, le démontage et l'ajustement du matériel d'accessibilité**, en fonction des demandes des collectivités locales ;
- **Coordonner la promotion de ces plages**, en lien avec l'ATC (signalétique, cartographie, communication) ;
- **Promouvoir le dispositif auprès des collectivités locales** afin d'accroître le nombre de plages inclusives en Corse et la durée de mise à disposition des matériels ;
- **Mettre en œuvre l'animation pilote du bateau inclusif** entre le mois de mai 2026 et octobre 2026 avec un objectif de 600 bénéficiaires.



Un soutien financier et opérationnel renforcé

Afin de garantir la pérennité du dispositif, **les partenaires publics assurent conjointement le financement des missions conduites par l'association Cap Corse Handicap pour un montant total de 44 000 euros**. Ce soutien couvre notamment les opérations de contrôle, de labellisation, d'animation du réseau, d'accompagnement des collectivités et de développement du projet.

Les partenaires contribuent également à **la réussite du programme** en facilitant les démarches administratives nécessaires et en intégrant pleinement cette démarche dans leurs politiques publiques respectives, qu'il s'agisse du tourisme, de l'inclusion ou du sport-santé.

L'Agence du Tourisme de la Corse assure par ailleurs **la mise à jour de la liste des plages effectivement accessibles aux personnes à mobilité réduite** sur la base des informations transmises par l'association. Elle participe également au **financement des équipements** acquis par les communes et intercommunalités, **à hauteur de 80 %**, dans le cadre de son Guide des aides au tourisme.

En 2026, des plages sont toujours plus accessibles

« Una Piaghja Per Tutti » poursuit sa montée en puissance. Cette année, sept plages bénéficient désormais d'un **niveau d'accessibilité renforcé (niveau 4)**, marquant une amélioration significative de l'offre disponible sur le territoire. Parmi elles :

- Plage de la Pagode (Biguglia) ;
- Plage de Folleli et plage Via Luna (Casinca Castagniccia) ;
- Plage du club nautique, plage de San Ambroggio et plage Algajola (Calvi Balagne) ;
- Plage Campomoro (Belvedere).

Cette évolution se traduit par **une mise à disposition des équipements pendant au moins 120 jours par an**, répondant ainsi davantage aux besoins des usagers.



Comment identifier les plages inclusives de l'île ?

Face à la diversité des installations et des besoins des usagers, **un système de classification en quatre niveaux**, basé sur des critères objectifs d'accessibilité, a été mis en place :

- **Niveau 1** : Tapis ;
- **Niveau 2** : Tapis + Fauteuil ;
- **Niveau 3** : Tapis + Fauteuil ;
- **Niveau 4** : Tapis + Fauteuil + Toilettes PMR pour une durée d'au moins **120 jours par an**.

Ce dispositif est renforcé par la mise en place d'une **signalétique dédiée** : des panneaux standardisés de 40 × 60 cm, installés à l'entrée de chaque site, permettent aux visiteurs d'être renseignés sur le niveau d'équipement disponible. L'information se prolonge également sur le web, avec la mise à disposition d'une **carte exhaustive**.

L'accessibilité comme levier de développement

Bien plus qu'un simple projet inclusif, « Una Piaghja Per Tutti » s'inscrit dans une démarche globale, à la croisée des enjeux sociaux, touristiques et environnementaux, aux bénéfices multiples :

- **Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** ;
- **Favoriser les liens intercommunautaires et les partenariats** (Collectivités, ARS, PETR, Offices du Tourisme, communes, communautés de communes...) ;
- **Proposer une nouvelle offre touristique** ;
- **Étendre la saisonnalité** de l'offre balnéaire pour les personnes à mobilité réduite ;
- **Contrôler l'impact environnemental** par l'acquisition de matériels écoresponsables et démontables.

Si « Una Piaghja Per Tutti » représente une avancée significative dans l'amélioration de l'accessibilité des plages en Corse, sa mise en œuvre limitée aux seuls mois de juillet et août reste encore insuffisante. Face à un handicap qui ne connaît pas de saison, l'ensemble des acteurs engagés dans cette démarche partage l'ambition d'accroître significativement la durée de mise à disposition des équipements.

Contacts presse :

ATC - Paul GROSSETTI : pgrossetti@atc.corsica / 04 95 51 77 62

CDC - Jean-Sébastien ARRIGHI : 04 95 51 64 55 / 07 86 28 38 83

ARS - Corinne ORSONI : corinne.orsoni@ars.sante.fr / 06 75 40 54 07

DRAJES - Marie BATARD : ce.drajes@ac-corse.fr / 06 11 55 31 52

Association CCH - Éric VALERY : associationcapcorsehandicap@gmail.com / 06 34 31 62 14